



President de l'association dcd

Par **eric2a**, le **20/11/2017 à 11:07**

bonjour
une question pour une association
le président de celle-ci est dcd
les nouveaux statuts vont être déposés mais au niveau bancaire seul le président avait la signature
le trésorier ne l'a jamais eue
quelle serait la solution afin que l'association récupère ses fonds
merci d'avance

Par **morobar**, le **21/11/2017 à 10:06**

Bonjour,
Le président est en général nommé par un conseil d'administration.
Il faut donc réunir ce conseil (ou le nom de l'organisation qui l'a élu/désigné) et désigner un nouveau président.
Puis transmettre le PV de la réunion à la banque pour suite à donner concernant les délégations de signature.
La banque exigera peut-être le récépissé de déclaration en préfecture des changements de représentation.

Par **eric2a**, le **21/11/2017 à 11:47**

merci bcp morobar
bonne journée